

14 octobre 2018 : promenade champignons (après-midi des élections)

Images de la promenade papillons (chenille de Machaon) :



1987 2018



Abonnement : 10 € / an

Compte : BE19 0682 0754 9412

Votre soutien est notre principale ressource. Merci d'avance.
(Un bulletin de virement est joint si vous n'êtes pas en règle d'abonnement)

Le Kauwberg sur : www.kauwberg.be
Facebook : Kauwberg

KAUWBERG INFO

Publication trimestrielle de

SOS Kauwberg - Uccle Natura asbl

Siège social : rue Geleytsbeek, 29 - 1180 Uccle

Publié avec l'aide de l'Échevinat de la Culture de la commune d'Uccle

Secrétariat de rédaction

Marc DE BROUWER - Tél/fax: 02.374.60.34

Éditeur responsable :

Annick BERNARD - rue Geleytsbeek, 29

1180 BRUXELLES - Tél : 02/374.60.34

Kauwberg@skynet.be



KAUWBERG INFO

La Revue de la Nature à Uccle

Publication trimestrielle

N°110- Automne 2018

Abonnement 10 €

Cpte BE19 0682 0754 9412

Belgique-Belgie

P.P. - P.B.

1180 Bruxelles 18

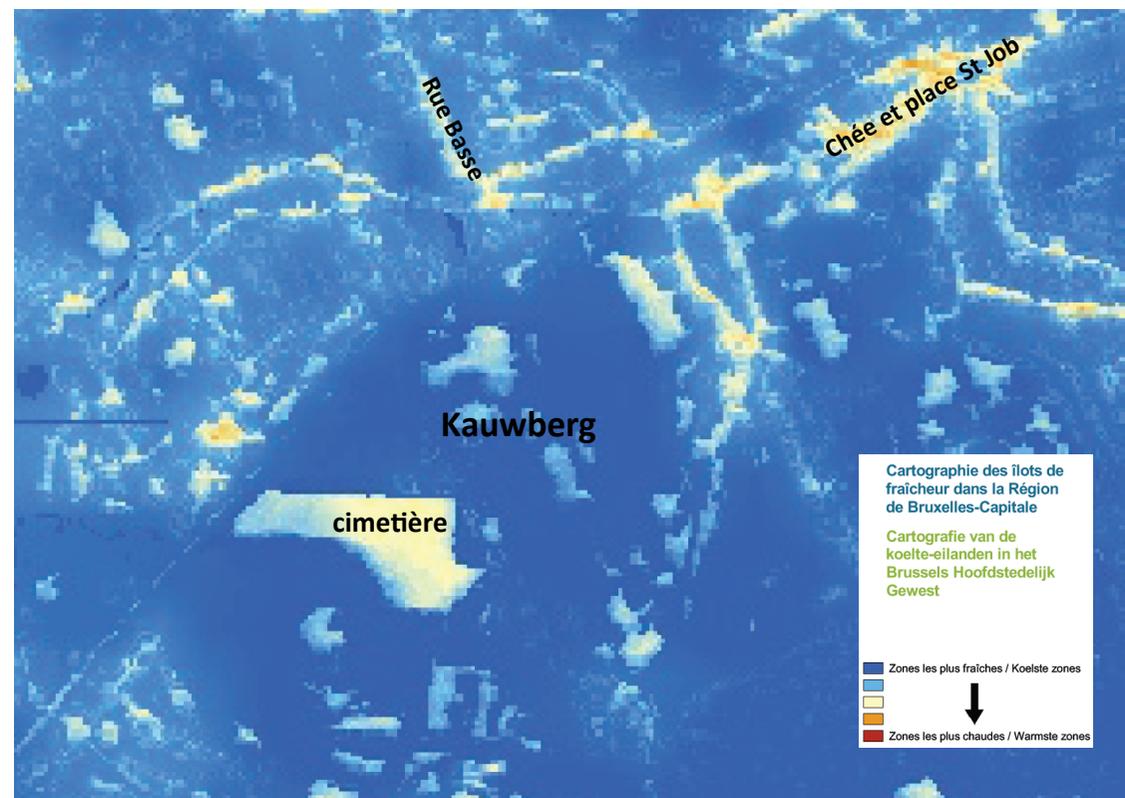
BC30942

P801371

Destinataire :

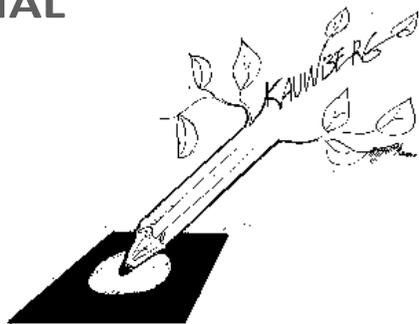


point rouge sur l'étiquette = merci de renouveler votre cotisation



Cet été caniculaire, une carte des îlots de fraîcheur a été dressée.
On observe que le Kauwberg est un de ces îlot, les zones les plus chaudes sont celles où pâturent des chevaux et celle de la grande prairie que le fermier a fauché...
En dehors des prairies, il fait frais (bleu foncé)...

EDITORIAL



Pour que ces vœux se réalisent, votons : Nature, Biodiversité, Kauwberg, Avijl, Engeland ...

Ce numéro du Kauwberg Info est donc « politique » par son contenu et pourra vous sembler quelque peu rébarbatif, mais les idées et questions développées nourrissent la réflexion politique et enrichissent, par exemple, le plan Nature d'Uccle...

Bonne lecture

AGENDA DU KAUBERG

**Promenade d'initiation aux
monde des champignons**

**Dimanche 14 octobre à 14 h. 30
guide : et Marc De Brouwer**

Rendez-vous devant le cimetière
d'Uccle, av de la chèneiaie 125

2018 : une année charnière ?

Oui si :

- l'extension de la zone Natura 2000 Engeland est avalisée : vous pouvez soutenir ce projet (cfr p 3)
- les atteintes aux lisières de la forêt de Soignes cessent (cfr p 4 et 5). La version néerlandaise de cet article est parue dans le journal Bruzz.
- les élections communales aboutissent à un renforcement de la qualité de l'environnement naturel d'Uccle. Voir réponses *ou pas* des candidats à notre mémorandum et aux questions posées à la rencontre avec les têtes de liste.

Editorial	p. 2
Enquête publique Natura 2000	p. 3
Menaces sur la Forêt de Soignes	p. 4
Réponses au mémorandum 2012	p. 6
Réponses points par points	P. 8
Réponses globales	p. 18
Réponses aux 3 questions ACQU	P. 20

Elle souhaite que le Wolvendael consacre une demi-page aux associations et fasse connaître leurs actions sans qu'elles n'aient à payer.

Marc Cools (Uccle en avant) constate que la partie rédactionnelle du Wolvendael pose problème. Il faudrait un comité de rédaction et non une personne qui décide de ce que le journal annonce et sélectionne les informations à publier. Il rappelle que le site internet de la Commune diffuse de nombreuses infos relatives aux associations. Il se pose aussi la question sur la manière de contacter les citoyens qui ne sont pas représentés par des associations, et ce via les différents médias communaux.

Thibaud Wyngaard (Ecolo) considère que le Wolvendael est un outil de propagande de ceux qui sont à sa tête en publiant des pages au statut non identifié avec des événements locaux illustrés de photos. Il souhaite que de la place soit libérée pour l'associatif et aussi plaide pour toutes les formes de concertation avec les associations citoyennes, prônant la démocratie participative, l'organisation de commissions consultatives, etc.

Emmanuel De Bock (Défi) estime que le Wolvendael n'est pas un mauvais journal. Il a fait le choix d'être financé par la publicité, c'est un choix historique. Il préfère cela à un journal communal qui ne diffuse que des informations relatives aux échevins et à l'associatif, comme à Woluwe. Il trouve important de travailler sur les informations locales, les quelques infos concernant l'associatif ne sont pas lisibles, noyées dans la masse.

Boris Dillies (MR) apprécie que le Wolvendael à l'avantage du supporting financier. Il trouve ce journal de qualité. Il

est d'accord qu'il faut l'ouvrir à l'associatif et prend pour exemple le succès des rencontres citoyennes organisées par le Collège communal dans différents quartiers à l'automne.

Henri Lastenouse (PS) constate le flou artistique rédactionnel du Wolvendael et estime que c'est un problème politique et plaide pour un comité de rédaction et un journal qui soit un lieu de vivre ensemble.

Analyse et remarques

Observons une certaine unanimité pour donner de la place aux informations associatives dans les médias communaux.

Emmanuel De Bock se contredit en affirmant d'une part ses préférences pour un journal comme le Wolvendael tout en se plaignant de la mauvaise lisibilité des infos et en témoigne par un exemple d'info concernant des travaux publics de l'académie d'Uccle qu'il prétendait ne pas être annoncée dans le Wolvendael alors qu'elle y était...

Boris Dillies confond participation citoyenne et informations relatives au monde associative.

Pour sa part Thibaud Wyngaard a rappelé que la Commune paye les insertions des échevinats dans le Wolvendael qui ne sont donc pas financées par la publicité !

Espérons que le prochain Collège communal et ses représentants au centre culturel qui gère le journal concrétiseront la place et la visibilité associative dans le Wolvendael.

constate aussi qu'Infrabel est coutumier du fait et que les amendes ne sont pas dissuasives. Il est d'avis que les amendes doivent être plus sévères dans le cadre des permis d'abattages le long des voies de chemin de fer et les permis doivent être plus précis, par exemple indiquer que des arbres au bas des talus ne présentent aucun danger et ne doivent faire l'objet d'aucun abattage. Il pense qu'il faut voir juridiquement quelle est la meilleure solution pour une police de la nature.

Boris Dillies (MR) fait l'éloge d'une commune riche en arbres, il y en a plus de 12 000 en voiries communales. Les uclois aiment les arbres et il cite des exemples d'abattages pour raisons de maladie ou de sécurité, aussitôt suivies de replantations. Ce qui témoigne de l'attachement de la commune aux arbres : Uccle plante et replante...

Mais la Commune ne peut malheureusement pas « tout ». Les abattages problématiques, parfois d'un arbre remarquable, devraient laisser le choix entre une replantation et une sévère amende. Il estime qu'une police régionale serait plus appropriée qu'une police locale en dehors des heures ouvrées.

Henri Lastenouse (PS) estime que les actions collectives permettent de répondre aux agressions des abatteurs. C'est un enjeu de communication.

Analyse et remarques

Observons une belle unanimité au niveau du constat de la nécessité d'une police de l'environnement et une discussion sur la manière de la mettre en œuvre.

Espérons que le prochain Collège communal agira pour organiser cette police de l'environnement.

3. Question transversale concernant tout l'associatif :

Lors d'un événement uclois et régional (Discover the green side of Brussels), SOS Kauwberg a transmis un communiqué de presse informatif à la rédaction du Wolvendael, seul journal "communal" uclois. La rédaction n'y a pas fait écho et n'en a pas expliqué les raisons.

Cet exemple illustre l'absence d'existence du milieu associatif dans le "Wolvendael" qui ne se fait pas l'écho de la réalité de la vie associative communale et ne remplit donc pas son rôle informatif.

A lire ce toute-boîte publicitaire incluant quelques pages communales, on a le sentiment qu'il ne se passe rien au niveau associatif. Les activités du Cercle d'Histoire, des quartiers durables, de l'ACQU sont totalement absents de ce média qui doit être, au minimum réformé. Le seul média uclois qui se fasse régulièrement écho de la vie associative est le journal du Suta, que seuls les séniors abonnés reçoivent... Cela fait aussi des années que certaines dénoncent la partialité de ce média que les Uclois croient être leur "journal communal" d'information. Mais comme c'est une asbl (subsidiée) qui édite le journal et que la "tutelle" laisse faire (depuis toujours ?) la majorité n'ose pas remettre ce fonctionnement en question.

Que ferez-vous pour faire en sorte que les uclois soient informés des activités des différentes associations locales ?

Céline Fremault (Cdh) confirme ce constat et se pose la question du soutien aux associations, par quelles actions, subsides et évaluation de ceux-ci.

ENQUETE PUBLIQUE ENGELAND EXTENSION DE LA ZONE NATURA 2000

Une importante enquête publique a débuté le 28 août dernier et a pour objet l'agrandissement de la ZSC Natura 2000 du plateau Engeland (ZSCII 11). En effet, fin juin, le Gouvernement régional a marqué son accord pour élargir cette zone Natura 2000 en y intégrant 13 ha de prairies attenantes à l'Institut Pasteur. (voir plan page 7)

Cette extension est motivée principalement pour deux raisons : la haute valeur scientifique et naturelle ainsi que la structure géomorphologique unique du site d'une part, et d'autre part la présence d'une nouvelle espèce de chauve-souris, le Vespertilion à oreilles échan-crées dont la présence n'était pas connue à l'époque de l'arrêté de désignation.

Cette extension est nécessaire pour le maillage vert car elle permettra de pérenniser la liaison écologique entre les zones du Kinsendael et du bois de Verrewinkel à un endroit où la zone Natura 2000 n'est qu'une bande étroite de part et d'autre de la promenade verte. Actuellement la gestion des prairies concernées est confiée à Bruxelles Environnement et le corridor vert rempli son rôle écologique. Il est important de veiller à ce que ces terrains (actuellement en zone d'équipements collectifs et de service public) soient affectés à la protection de la nature plutôt qu'à une spéculation immobilière. Les enjeux financiers sont donc importants pour le propriétaire, l'Etat Fédéral...

Aujourd'hui, cette extension nous est proposée, il faut la soutenir en répondant nombreux à l'enquête publique.

Pour des raisons pratiques nous ne pouvons vous proposer de modèle de lettres dans notre Kauwberg Info, mais vous trouverez celles-ci sur notre site internet, Kauwberg.be et notre page facebook, Kauwberg.

SOS Kauwberg-Uccle Natura et les associations rassemblées au sein de Bruxelles Nature demandent à leur membre d'apporter leur soutien à l'extension de ZSCII 11.

Pour s'assurer que cet ajout soit effectif, il faut être nombreux à manifester un soutien en participant à l'enquête publique, en envoyant une lettre en faveur cette extension.

Merci de réagir et d'envoyer un courrier pour apporter votre soutien.

Comment participer ?

Envoyez votre avis avant le 10 octobre, par courriel à : ep-nat-oo@environnement.brussels ou par courrier à Bruxelles Environnement, Service Info, Enquête « Natura 2000 extension ZSC II » Avenue du Port 86C/3000 à 1000 Bruxelles

PLUSIEURS MENACES PÈSENT SUR LES LISIÈRES DE LA FORÊT DE SOIGNES, ET DONC SUR LA FORÊT ELLE-MÊME!

Plus que jamais, les lisières de la forêt de Soignes font actuellement l'objet de tous les appétits des promoteurs immobiliers.

Et le monde politique leur fait la part belle : après la réforme du Cobat*, l'imposition des PAD* et enfin l'adoption- en catimini en juillet - du PRDD* qui n'a plus rien de durable, les habitants et les défenseurs de la nature se trouvent bien démunis.

A présent, tout devient faisable et légal ! Nous payons cher les mobilisations riveraines et les recours qui avaient permis de faire opposition à certains projets immobiliers sur ces lisières.

Les juristes en environnement de la Région ont bien fait leur boulot !

Et les projets immobiliers se multiplient, à la vitesse supérieure, comme s'ils devaient se concrétiser avant l'avènement du prochain gouvernement régional...

Les enquêtes publiques se déroulent 'pour la forme' mais les jeux sont faits à l'avance.

Les projets grandioses ou imbuables, après enquête publique et récriminations, sont revus à la baisse, mais passent cependant, avec l'aval de la Région, avec 2 appartements en moins par ci, 1 étage en moins par là.

On nous dogmatise de l'arrivée de 100.000 habitants endéans la prochaine décennie à Bruxelles, il faut du logement partout !

Nous assistons ces derniers mois à une accumulation de projets immobiliers dans toutes les zones de lisières non encore bâties

Enumération :

- Tenreuken (Watermael-Boitsfort) implantation de 5 buildings.
- Projet « Grand Forestier » lotissement en 6 lots pour construire des hauts buildings.
- Avenue Van Horenbeek : deux projets de grands immeubles.
- Reconversion du site AXA, qui pourrait devenir le siège de l'ambassade des Etats Unis.
- Toujours AXA, démolition d'un immeuble de bureaux pour y ériger 4 immeubles pour 270 logements.
- Projet de construction de deux grands blocs d'appartements au Coin du balai entre la station Natura 2000 forêt de Soignes et la station Natura 2000 du Plateau de la Foresterie.
- Projet « Château de Rouge-Cloître » pour la construction d'un grand immeuble dans la zone forestière, entre deux stations Natura 2000 et à proximité immédiate de la réserve forestière ainsi que de la réserve naturelle du Rouge-Cloître.
- Projet Oak Tree, drève de Bonne-Odeur à la limite d'Auderghem et d'Overijse, un grand complexe d'hôtel, de bureaux et d'appartements.
- Projet Droh'me (**DRAME !**) de réaménagement de l'ancien hippodrome de Boitsfort pour y créer un centre récréatif et sportif.

2. Question concernant la nature qui est prise pour exemple, mais cela concerne aussi l'urbanisme et la mobilité.

Les actes défigurant la nature, le non-respect des plans sont rarement identifiés et ne font que rarement l'objet de sanction. Et lorsque des sanctions existent, elles ne sont pas dissuasives et n'empêchent pas de répéter le forfait de nombreuses fois. Les exemples d'abattages le long des lignes de chemin de fer (par Infrabel) ou des voiries régionales (élagages en chicots) ou en sites protégés (même les travaux d'utilité publique exigent des autorisations...) n'ont pas manqué ces derniers mois et témoignent d'une réglementation pas assez sévère et contraignante. Le public ne sait même pas à qui s'adresser en cas d'infraction, après les heures de bureau ou le weekend vu qu'il n'existe pas de police de l'environnement à Uccle/Bruxelles. Certaines personnes peu scrupuleuses attendent la « bonne heure », celle où les bureaux de Bruxelles Environnement sont fermés pour agir.

Quel dispositif mettez-vous en place pour éviter cette délinquance et assurer la sécurité de la nature, une brigade de l'environnement pourrait-elle s'envisager au sein de la police ?

Emmanuel De Bock (Défi) ne comprend pas que cela puisse durer des jours avant de réagir aux abattages illégaux des talus de chemin de fer. Il signale qu'Infrabel fait appel à sa condamnation et conteste les amendes. Il propose que l'amende concerne chaque arbre abattu sans autorisation. Il déplore qu'il n'y ait qu'un seul fonctionnaire régional pour traiter les plaintes et souhaite qu'il y en ait plus... Il établit un lien entre l'attitude d'Infrabel et son CA où domine la NVA, affirmant qu'il ne faut rien espérer tant que ce parti sera aux commandes d'Infrabel.

Céline Fremault (Cdh) estime que la police locale peut intervenir lors de plaintes. Il faudrait 4 ou 5 agents formés aux problématiques environnementales pour réagir, avec une garde le weekend. Ceux-ci pourraient être formés par Bruxelles Environnement lors de recyclages, etc. Elle pense qu'ils pourraient être rapidement opérationnels.

Marc Cools (Uccle en avant) estime que l'évolution des sanctions est positive dans le domaine de l'urbanisme où régnait quasiment une impunité jusqu'il y a quelques années. La raison était que les plaintes étaient d'ordre pénal et que le parquet ne poursuivait pas... Aujourd'hui il existe des amendes administratives qui sanctionnent les travaux réalisés sans autorisation, citant l'exemple d'une amende de plus de 8000€ pour une annexe construite sans permis. Cependant les sanctions prononcées pour des abattages sans permis devraient être prononcées à l'arbre. Il remarque aussi que les permis délivrés à Infrabel sont peu clairs et devraient individualiser les autorisations, chaque arbre étant concerné. Il propose une charte de gestion des talus de chemins de fer afin de gérer ceux-ci dans un esprit favorable à la biodiversité, mais constate aussi qu'Infrabel s'en fout. Il est aussi favorable à une police formée pour la nuit et le weekend, les personnes commettant des infractions profitant de ces moments pour commettre leurs forfaits.

Thibaud Wyngard (Ecolo) estime que le plan nature communal est un outil magnifique qui doit être mis en œuvre. Le personnel communal doit s'inscrire dans des formations continuées, ce qui ne remet pas en cause leur expertise. Il

Marc Cools (Uccle en avant), après avoir mis en avant les qualités du personnel des plantations et du service environnement, la mise en œuvre du plan nature, le fait qu'Uccle est une commune zéro pesticides, plaide pour que les services de l'environnement et des plantations soient rapprochés dans des locaux proches et dépendent du même échevin.

Il estime que pour des expertises précises, comme la dendrologie, il peut être fait appel à des services extérieurs. Par ailleurs il est d'avis que la Commune doit sensibiliser la population aux problématiques de gestion et que l'expertise interne devrait être plus mise au service des citoyens

Emmanuel De Bock (Défi) plaide pour la formation continue des services et est favorable à plantation d'arbres fruitiers. Sans répondre à la question posée, il évoque un projet de ferme éco-pédagogique au plateau Avijl et pour ce qui est des expertises, de faire appel aux personnes compétentes au sein de la commune.

Boris Dillies (MR) met l'accent sur l'information, prend en exemple la récente plantation de colonnes de légumes par le service des plantations. Pour lui, une commune fleurie est importante pour ses aspects décoratifs, mais en privilégiant les espèces indigènes. Uccle est gâtée en espace verts qu'il faut protéger, conclut-il.

Henri Lastenouse (PS) aborde le sujet sans répondre à la question, mais en mettant l'accent sur le fait que personne ne veut vivre dans un environnement pollué et prend l'abeille, et leur disparition, comme baromètre de la qualité de l'environnement.

Céline Fremault (cdH) estime qu'il faut un seul portefeuille pour l'environnement et les espaces verts, comme c'est le cas à la Région. Elle témoigne de l'évolution des

services verts des communes vers des gestions plus écologiques, rappelle que le Plan Nature régional demande de favoriser les plantes pérennes (qui peuvent vivre en place des dizaines d'années, comme les arbres NDLR) et aborde le sujet des abeilles et de la nécessité de relever la situation des ruches à Uccle

Analyse et remarques

Observons une belle unanimité pour une gestion écologique de l'environnement. Mais il n'y a pas de réelle remise en cause des formations des personnels au sein des services. Ainsi, au mois de juin était organisé un colloque relatif à la place de l'abeille en ville à laquelle ont participé deux ucclois ... du monde associatif et aucun fonctionnaire, alors des fonctionnaires d'autres communes étaient nombreux dans la salle. L'un des deux ucclois, par ailleurs membre d'une asbl communale a informé, lors d'une réunion de celle-ci, les responsables des services communaux des dangers des plantes annuelles qui sont abondamment traitées et toxiques pour les abeilles, rendant les plantations annuelles sans doute décoratives et esthétiques, mais de vrais pièges à insectes ! On peut regretter qu'aucun intervenant ne semblait informé...

Espérons que le prochain Collège mette en place un plan de formation professionnelle pour ses fonctionnaires et permettra à ceux-ci d'être toujours plus pertinents dans leurs actions.

Le PRDD nous apprend encore :

- Les visées de constructions sur le Plateau de la Foresterie, qui fait partie de la ZSC I Natura 2000.
- Une proposition de parking de dissuasion à la drève de Bonne-Odeur, dans la même zone de lisière déjà concernée par le projet de constructions Oak-Tree !
- Des projets d'urbanisation dans la zone de lisière des Dames Blanches, à Woluwé Saint Pierre.
- Une proposition de pôle récréatif au Rouge-Cloître.
- Des projets d'implantations de très hautes « tours iconiques régionales » dans la vallée de la Woluwe.
- Une proposition de « pôle de développement » autour de la gare de Boitsfort englobant le Parc Tournay Solvay.
- Enfin, n'oublions pas au nord de Bruxelles, le projet d'élargissement du Ring au Bois du Laerbeek.

Si cette quinzaine de projets dans les zones de lisières se réalisaient, l'encerclement du massif forestier par les constructions entraînerait, par érosion de la diversité génétique, la fin de l'écosystème de la forêt de Soignes, ZSC Natura 2000, site classé et inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

NATURA 2000 protège la forêt de Soigne ET SES LISIERES.

Les lisières, écotones très riches en biodiversité, sont essentielles au maintien de la faune et flore de la forêt. Déjà, en matière d'urbanisation, les zones non aedificandi avaient été ramenées de 100 à 30 mètres.

Mais le statut 'Natura 2000' est bien précaire et virtuel : promettre de verduriser la toiture ou la façade, placer des nichoirs pour les chauves-souris, et le permis sera délivré !

Au sein même de BE/IBGE, certains fonctionnaires se désespèrent, car leur sont imposés tant le silence et l'obéissance sur certains projets (Drohme / (Drame !) que la volonté politique actuelle de faire aboutir des projets immobiliers, toujours au nom du sacro-saint dogme : logement, logement, logement.

Même la commune de WB (écolo) autorise des projets immobiliers (voir chemin des Silex, 2B).

Et à présent que le Plateau de la Foresterie* devient constructible au PRDD*, la commune s'en émeut.

Rappelons quand même qu'un nouveau Plan de gestion de la forêt de Soignes est en maturation... peu de chagrin...

Mario .NINANNE,
président de Bruxelles-Nature

*Foresterie : depuis les années 1970, plusieurs vellétés de constructions se sont succédées : 35.000m² de bureaux (IBM) – des logements sociaux - un hôpital (projet abandonné car sous-sol jugé pollué) dès lors, une prison (sic !) - et, dans les cartons, l'installation de la cavalerie de la police fédérale...

*PRDD= Plan régional de développement Durable

*PAD : Plans d'aménagements directeurs, dénoncé par IEB et bien d'autres pour son anti-démocratie...*Cobat : code bruxellois de l'aménagement du territoire

*Cobat : code bruxellois de l'aménagement du territoire

INQUIETANT : TROP PEU DE RÉPONSES À NOTRE MÉMORANDUM !

Cette année électorale nous avons envoyé le texte au mémorandum que nous avons réalisé ce printemps à toutes les listes connues, tout comme nous l'avons fait il y a 6 et 12 ans.

En 2006 et 2012, dès la fin août, nous avons reçu les réponses des différents partis présentant des candidats aux élections communales ainsi que plusieurs réponses individuelles.

Nous nous interrogeons quant à l'attitude des partis politiques vis-à-vis des associations de citoyens. Pourquoi les citoyens sont-ils déjà obligés d'envoyer un rappel à de potentiels conseillers communaux, échevins et Bourgmestre, qui semblent déjà bien éloignés des revendications citoyennes ?

Ce manque d'écoute et de réactivité aux demandes des électeurs potentiels nous semble inquiétant de la part de ceux qui devront relayer nos demandes après avoir été élus.

Il nous a semblé important d'insister sur ces inquiétudes citoyennes. Heureusement, quelques candidats ont témoigné de leur intérêt à l'égard de la Nature à Uccle et ceux qui ont répondu à notre mémorandum l'ont accueilli d'une manière positive.

Qu'ils en soient remerciés.

Cependant, ni le MR, ni le PS n'ont communiqué de réponse, celle de Défi, quant à elle, arrivée début septembre ressemblait plus à un accusé de réception.

Autrement dit, seules 3 des 6 listes en lice à Uccle ont pris le temps de lire, analyser notre mémorandum et considérer l'environnement naturel comme un élément important de l'avenir d'Uccle.

MR et PS et Défi semblent ne pas avoir jugé utile de répondre ? Cela signifie-t-il qu'ils n'ont aucune réflexion relative à l'environnement naturel ? **C'est très inquiétant pour les Ucclois...**

L'environnement naturel a-t-il aussi peu de valeur pour certaines listes et candidats ?

Afin d'illustrer et d'explicitier in situ le contenu de notre mémorandum, nous avons invité les candidats aux élections communales à une visite du Kauwberg le jeudi 6 septembre. Nous avons reçu quelques réponses à cette invitation; ce sont, bien sûr, des candidats « nouveaux » qui se sont manifestés.

Défi (reçu le 3 septembre)

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour le travail important réalisé qui permet à mes colistiers et moi-même de prendre la juste ampleur de la fragilité de certaines zones de notre commune et le travail conséquent qu'il reste à faire pour protéger la diversité mais également augmenter la pression de la nature sur notre urbanisme et non l'inverse.

Je m'engage à relayer avec les colistiers ces préoccupations tant au niveau communal que régional, comme nous le faisons déjà.

A cet égard, et pour ne prendre qu'un exemple, nous avons défendu les talus littéralement rasés par Infrabel qui ont fait disparaître la faune et la flore. Je suis intervenu à la Région et à la commune afin de ne plus laisser ce type de comportement impuni.

Une enquête a été ouverte à la Région et des amendes ont été adressées aux responsables

de ces coupes, amendes qui ont été contestées puisqu'Infrabel a fait appel de ces décisions administratives. Ce n'est pas suffisant et manifestement, il faudra alourdir les sanctions sur le plan législatif.

Je vous invite à rester en contact avec nous et à prioriser les actions que nous devrions mettre en place pour rendre notre commune plus attentive à la dimension environnementale.

Je pense à cet égard notamment à la reconversion du site Pasteur à Latour de Freins dont certains évoquent la transformation en un stade de hockey national. J'aurais aimé avoir votre opinion à ce sujet. Car il me semble qu'il faut préserver la plus grande partie de cet écriin tout en permettant une reconversion en logements.

Réponses au trois questions posées par l'ACQU

1. Question concernant l'expertise des services communaux

Nous observons régulièrement que l'approche de la nature du Service Vert est de type horticole ou paysagère, sans doute du fait de leur travail de jardiniers de la Commune. S'il a évolué dans ses pratiques culturelles vers une gestion plus écologique des espaces verts, parfois vers une gestion différenciée, celle-ci n'est pas assez « naturaliste » à nos yeux. Deux aspects justifient cette analyse : le choix des espèces plantées (souvent des plantes annuelles décoratives achetées auprès de pépiniéristes qui peuvent être des vecteurs de résidus de pesticides utilisés lors de leur élevage) n'a pas pour critère une approche naturaliste de l'environnement ; par exemple en sélectionnant des espèces melli-

fères ou attractives pour les insectes, un des premiers maillons des réseaux trophiques. Le mémorandum de SOS Kauwberg aborde cela de façon transversale et dans le point « Service vert »

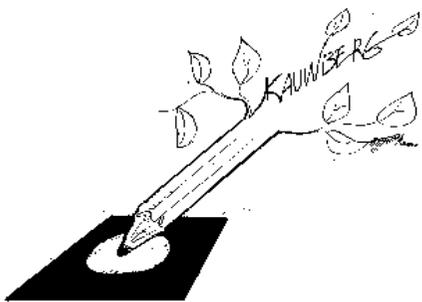
Quelles mesures proposez-vous pour modifier cette situation et la faire évoluer ?

Tous les candidats plaident pour une gestion écologique ou différenciée

Thibaud Wyngard (Ecolo) relève la location de palmiers qui n'apportent rien que de la décoration et sont loin de l'approche écologique. Il pose aussi la question de l'empreinte écologique relative aux achats de plantes.

Une réflexion doit certainement être menée sur le service vert au niveau de l'approche des demandes de permis d'abattage et pourquoi pas comme vous le proposez par un renfort de ce service par le recrutement d'un spécialiste en botanique et en dendrologie. La réflexion devra toutefois aller plus loin et à notre avis ce service et celui de l'environnement doivent intégrer un même échelon. Pour plus d'efficacité dans la lutte contre les infractions la partie administrative de la délivrance des permis et le suivi des infractions devrait relever du service de l'urbanisme.

Les intérieurs d'îlots sont un véritable enjeu pour la préservation du caractère vert de notre commune. Il faut éviter autant que possible d'y construire. Il n'est toutefois pas possible de toujours l'interdire et la question des dérogations est souvent mal comprise. Elles ne peuvent être accordées de par la loi que si elles ont accès aux règles en vigueur et contribuent parfois à améliorer une situation par rapport à une construction sans dérogation. Le fait qu'un projet soit sans dérogation ne doit pas non plus signifier qu'il doit nécessairement être accepté tel quel. Il faut profiter des demandes de permis pour assainir certains îlots et y réduire les constructions existantes.

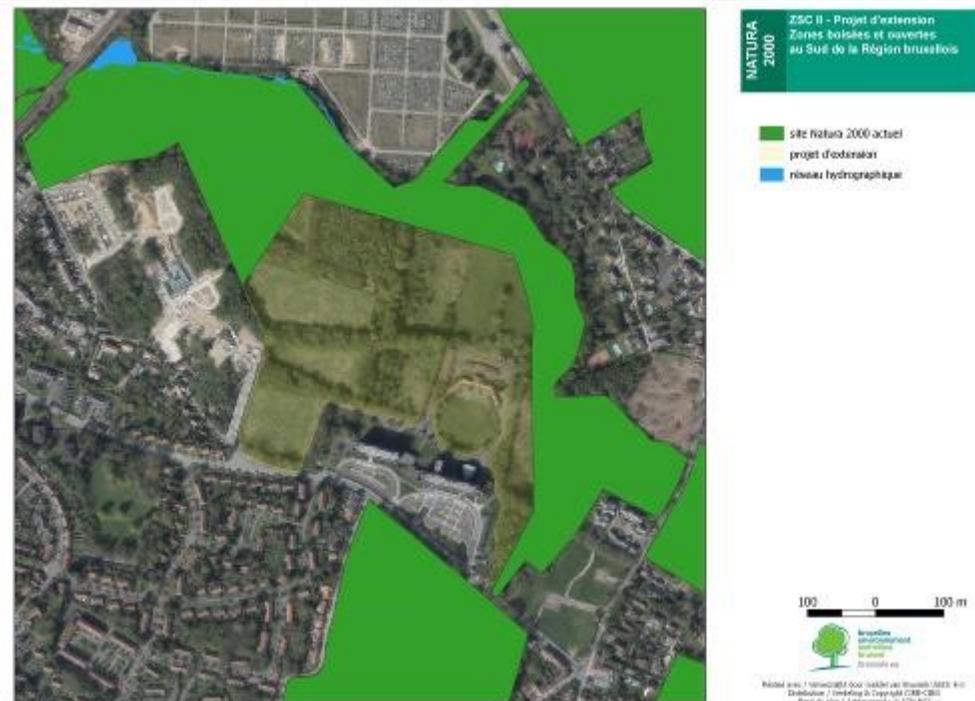


Votre proposition d'un règlement communal d'urbanisme qui inclurait des mesures urbanistiques favorables à l'avi-faune est intéressante. La commune pourrait aussi suggérer que ces dispositions figurent dans le futur nouveau règlement régional d'urbanisme.

La question de la communication est essentielle. La commune dispose d'un chargé de communication dont le rôle devrait être renforcé. La philosophie du Wolvendael devrait être aussi revue. Ceci étant le politique doit aussi assurer ses responsabilités et c'est à lui de répondre sur les réseaux sociaux lorsque ses décisions (ou absence de décision) sont attaquées.

Très clairement nous sommes favorables à une séparation des eaux claires et usées chaque fois que possible. Toutes les actions présentées dans la brochure "Uccle et ses ruisseaux" doivent être menées à leur terme.

Au-delà des bonnes intentions, il faudra que la prochaine majorité mobilise tous les moyens financiers et humains nécessaires pour préserver la nature et la biodiversité et pour une gestion responsable de l'eau. Elle devra aussi obtenir de la Région que celle-ci assume les responsabilités qui sont les siennes notamment en ce qui concerne l'élaboration des plans de gestion de certains espaces verts (dont le Kauwberg dont elle est aujourd'hui légalement propriétaire d'une grande partie) ou d'exiger des rapports d'incidences environnementales (RIE) plus complets pour les projets d'urbanisme à proximité de zones Natura 2000.



Vous trouverez ci-après les réponses et commentaires des 3 listes qui ont apporté une réponse réfléchie.

Nous présentons les réponses en regard de chacune des six thématiques et des vingt-sept points de notre mémorandum.

Vous lirez dans l'ordre :

- Les réponses d'Ecolo-Groen (un travail collectif), du CDH (transmis par Céline Frémault) à chaque point du mémorandum ainsi des réponses d'un candidat MR (Michel Destombes). Pour faciliter la lecture, nous avons utilisé des polices de caractères différentes pour les questions et les différents répondants.

- la réponse globale et détaillée d'Uccle en Avant (Marc Cools), enfin celle de Défi (Em. De Bock).
- Les trois questions posées en juin et les réponses données au Doyenné par les représentants des six listes en lice.

Toutes ces informations seront aussi publiées sur notre site et nos pages facebook.

Les candidats suivant ont aussi manifesté leur intérêt personnel pour le Kauwberg ou participé à la visite début septembre : Sébastien Dannau (UA), Frédéric Storme et Marion Tilkens (cdH), Nevin Duysak (MR)

Bonne lecture

Préservation de la nature et de la biodiversité

◆ Protection du maillage vert et bleu.

Réalisation d'un inventaire biologique et d'une carte du maillage uclois et de ses corridors verts à préserver ou à créer auxquels les demandes de permis d'urbanisme devraient faire référence.

Ecolo-Groen considère ces propositions en totale adéquation avec son programme. Nous demandons que lors de la prochaine mandature le Plan Nature soit intégralement mis en application. Nous insistons particulièrement sur la nécessité de préserver les corridors verts existants et souhaitons en développer de nouveaux : la commune doit se montrer proactive et exemplaire.

Lors de la création ou la transformation d'espaces verts de particuliers, la commune doit réaliser un travail informatif afin d'insister sur l'importance et le rôle d'espèces indigènes et mellifères et dissuader la plantation et/ou le maintien d'espèces et essences invasives et/ou exotiques.

La commune doit planter et encourager la plantation d'arbres fruitiers (qui favorisent notamment la convivialité, qui possèdent un intérêt pédagogique et écologique) et d'arbres anti-pollution (en priorité, le long des grands axes de circulation pour protéger les habitations des afflux polluants, mais aussi des zones piétonnes, à proximité des écoles, maisons de retraite, hôpitaux...). Ceci va de pair avec une meilleure information sur leurs vertus. La commune peut également inciter à verduriser les façades, les carrés d'arbres, notamment par le biais de primes. S'il est nécessaire d'intervenir sur certains sites laissés en friche, il est aussi utile parfois de laisser des zones hors de notre passage, ce qui est favorable au développement de la biodiversité.

Le développement du maillage vert ne nécessite pas forcément de limiter son attention au « grandes surfaces » verdurisées ou verdurissables. Bon nombre de squares, parterres publics uclois de quelques mètres carrés se trouvent « décorés » de plantes annuelles, pas forcément locales et peu intéressantes pour les papillons et abeilles par exemple. Il importe de modifier cette approche et de convertir progressivement l'ensemble des plantations de ces lieux en une démarche de plantation de plantes vivaces, locales et utiles aux insectes.

cdH : Le développement du maillage vert et du réseau écologique est essentiel pour préserver la qualité de vie des citoyens et permettre une cohabitation harmonieuse avec la vie sauvage. Il faut néanmoins le faire en partenariat avec les propriétaires et non en imposition. Des groupes de travail vont être mis sur pied avec Bruxelles environnement et la commune d'Uccle est associée à cette démarche de même que les autres communes concernées.

Dans le cadre de la préservation des éléments du paysage important pour la préservation de la Nature, J'ai demandé à Bruxelles Environnement, dans le cadre de mes compétences ministérielles de travailler sur un arrêté d'exécution de l'article 66 de l'Ordonnance Nature qui doit préciser la notion de « biotope urbain » et de lui donner un statut de protection ad hoc. Le travail est en cours.

Michel Destombes (MR) Le projet de réalisation d'un "inventaire biologique" et d'une "carte du maillage uclois", rencontrerait de fait des objectifs de sensibilisation et d'établissement de normes d'examen lors du dépôt d'une demande de permis d'urbanisme.

Uccle en avant (reçu le 23 juillet) :

Nous partageons très largement les propositions de votre mémorandum. Celles-ci font à plusieurs reprises allusion au Plan Nature de notre commune dont j'ai été politiquement l'initiateur. Le programme de la liste Uccle En Avant demande comme vous pouvez le voir dans son extrait ci-après la mise en oeuvre complète des propositions de ce plan : "Les 40 propositions du Plan Nature d'Uccle doivent être toutes mises en oeuvre et la dimension nature devenir un réflexe pour tous les gestionnaires d'espaces verts tant publics que privés. Un label doit être créé pour médiatiser et donner en exemple les plus belles actions réalisées pour rencontrer les objectifs du Plan Nature.

La masse végétale doit être augmentée chaque fois que possible (façades et toitures vertes, plantation d'arbres d'alignement, ...). **Les surfaces disponibles pour des potagers individuels et collectifs ainsi que les espaces pouvant accueillir des composts collectifs doivent être augmentés** en mobilisant tant les terrains propriétés de la commune que ceux d'autres pouvoirs publics ou de propriétaires privés prêts à les mettre à disposition pour cet objectif.

Le programme de réhabilitation des ruisseaux uclois doit être poursuivi. La lutte contre les inondations et pour une gestion durable de l'eau doit être une priorité de l'action communale. "

Le Plan Nature devra être complété par des objectifs supplémentaires et plusieurs de vos suggestions méritent d'y être intégrées. Les plans de gestion de nos deux cimetières devront faire l'objet comme vous le

proposez d'une évaluation. L'effort d'acquisition d'espaces verts par la commune devra être poursuivi. Une bonne nouvelle à cet égard est l'accord de principe du collège actuel intervenu fin juin de cette année d'acquiescer la partie du Broek qui n'est pas propriété de la commune. Sur base de l'évaluation officielle réalisée, une proposition financière a été faite aux propriétaires.

La société Immobil est d'autre part désireuse de vendre les terrains qui sont sa propriété au Kauwberg (en face du cimetière) et ce à des conditions financières tout à fait acceptables. Si la Région persiste à ne pas vouloir les acquiescer, la commune devrait procéder à cette acquisition et être ainsi directement partie prenante à la gestion indispensable de cet espace vert exceptionnel qu'est le Kauwberg.

Un bémol à vos propositions. Il concerne l'idée de créer un règlement d'urbanisme pour la conversion de certains terrains en potagers. Je ne crois pas que ce soit juridiquement possible. Par contre la création de potagers collectifs et individuels doit être encouragée tout comme la création de composts individuels et collectifs. Au-delà des mesures incitatives et des initiatives à poursuivre et à amplifier par la commune sur les terrains qui sont sa propriété, une obligation dans les projets d'une certaine importance pourrait être établie de créer des potagers et de réserver un espace pour du compost collectif non par un règlement mais par le biais de charges d'urbanisme imposées lors de la délivrance des permis.

◆ **Réalisation d'un bulletin communal d'informations nature et News communales "nature".**

Pour Ecolo-Groen, il est nécessaire de réformer le Wolvendael pour en faire un journal informatif et non publicitaire. La réflexion concernant ce journal est judicieuse et rejoint nos préoccupations. Tout mode de communication permettant une meilleure information au public, et spécifiquement pour la préservation de la nature, est la bienvenue.

cdH : Les associations doivent aussi pouvoir communiquer avec les citoyens pour les informer de leurs combats citoyens et faire connaître leurs actions.

Ainsi, le "Wolvendael" étant subside par la commune, je soutiendrai la réservation dans ce journal une partie rédactionnelle aux associations.

Le CDH soutien les News ! Mais elle ne doit pas être cantonnée à l'environnement. Elle doit servir toutes les actions locale et communales qui favorisent le cadre de vie de qualité.

◆ **Organisation de parcours annuel parcs, espaces verts, potagers, jardins... de la Commune.**

Ecolo-Groen est en phase avec cette proposition. En complément, aux abords de ces lieux, des panneaux informatifs permanents pourraient être installés. Ceux-ci comprendraient un volet relatif à l'importance de la propreté et protection publique préservant l'environnement (par exemple, déjections, mégots, arrachages intempestifs...).

cdH : Par exemple le 22 avril, journée internationale de la terre nourricière.

◆ **Soutien et reconnaissance des associations de défense de l'environnement.**

Ecolo-Groen Les associations jouent un rôle complémentaire (car l'administration ne peut tout faire) et de lobbying dans la commune. Par ailleurs, les associations disposent d'une connaissance pointue et concrète que la commune doit davantage valoriser, soutenir,

mettre en exergue et dont elle peut tirer profit au bénéfice de toutes et tous. Les associations doivent être reconnues dans leurs démarches.

Par exemple, le programme d'Ecolo-Groen prévoit :

Augmenter de 25% les subsides annuels aux associations ucloises ;

Octroyer une ou plusieurs pages d'information (ou diffusion des activités, découvertes, etc.) aux associations dans le journal communal. Cette information serait également relayée sur le site internet de la commune ;

La création d'une plateforme communale des associations et d'une maison des associations dans l'actuelle maison communale, prochainement libérée par le départ des services à la rue de Stalle.

cdH : C'est la démarche que en tant que Ministre j'ai initiée cette législature : développement d'appels à projets et délibération par un jury indépendant. Je défendrai la même chose au niveau local.

En conclusion, pour Ecolo-Groen, la protection de notre environnement doit s'inscrire au sein de tous les départements communaux et, d'une manière transversale, guider nos services communaux. En cela, le rôle d'un-e éco-conseiller-ère s'avère utile car il/elle peut analyser tout projet émanant des services communaux : il faudra nommer ou engager une personne qui assurera cette approche globale. De plus, nous estimons qu'une gestion communale écoresponsable implique la participation citoyenne et associative le plus en amont possible. Par ailleurs, celle-ci doit assurer l'inclusion de toutes et tous, c'est-à-dire qu'elle tient compte des problématiques liées aux individus selon leur sexe, genre, origine et milieu social, culturel, religieux ou leur difficultés à se déplacer...

◆ **Mise en œuvre et suivi des zones Natura 2000. Réalisation de PPAS et gestion qualitative pour les espaces à proximité des zones Natura 2000 comme le propose le PNU.**

Ecolo-Groen estime que les autorités communales et régionales ont le devoir d'informer le public sur l'importance des zones de conservation et de préservation de la biodiversité. Dans le même ordre d'idée, il convient de veiller à ce que population soit, autant que faire se peut, partie prenante lors de l'élaboration de projets, de plan de gestion, etc. à l'initiative des autorités communales (et régionales).

cdH : Au cours de cette législature, nous nous sommes efforcés à rattraper les 5 années de retard. Les 3 sites Natura 2000 ont été désigné en 2016. Bruxelles environnement travaille actuellement sur les plans de gestion de ces sites.

◆ **Acquisition patrimoniale de zones vertes. Nous souhaiterions que la Commune se dote de moyens financiers suffisants pour développer sa politique d'acquisition de zones vertes comme elle en a le projet pour celle du Broek, par exemple.**

Aux yeux d'Ecolo-Groen, l'autorité communale doit se donner les moyens de potentielles acquisitions en zone verte. Elle doit pour cela dégager des budgets appropriés. Ainsi, la commune peut s'assurer de leur préservation. Par exemple, au Kauwberg, si des parcelles devaient ne pas être reprises par la Région bruxelloise, elles pourraient l'être par la commune afin d'y développer une gestion durable exemplative (éco-pâturage, centre pédagogique...).

Le CDH est particulièrement attaché à la maîtrise foncière et la sauvegarde des espaces vert. Une ordonnance a introduit le principe de droit de préemption des terrains agricoles. Dans la même perspective de la politique de développement du maillage vert, une dizaine de terrain ont été achetés par la Région pour

permettre le développement de la promenade verte, consolider le maillage vert, développer des parcelles potagères (mise en œuvre de la stratégie Good Food).

En particulier, sur Uccle :

- dans le cadre du projet Marconi, un aménagement a été réalisé pour permettre le passage de la promenade verte.

- Sur le site du Keyenbempt nous prenons les mesures pour développer les différentes composantes du maillage vert (potagers, promenade verte, gestion de l'eau, biodiversité ...). Extension du site par l'acquisition de 6 parcelles(+/- 4ha).

Nous poursuivrons nos actions volontaristes, le cas échéant avec la Région, pour l'acquisition des terres agricoles et situées en zone verte.

Michel Destombes (MR) : Sous réserve de la faisabilité de dégager de telles marges budgétaires, ces acquisitions semblent effectivement s'inscrire très utilement dans le cadre d'une politique de développement durable.

◆ **Cimetières du Dieweg et du Verrewinkel. Les plans de gestion doivent faire l'objet d'une évaluation périodique par le comité d'accompagnement et d'une adaptation en fonction de celle-ci.**

Ecolo-Groen Soulignons d'abord les avancées obtenues depuis un peu plus de dix ans en matière de gestion écologique de nos deux cimetières. Il convient de poursuivre ce travail en limitant notamment la présence de véhicules polluants en ces lieux.

Une meilleure information du public s'avère néanmoins nécessaire. Nous restons attentifs et attentives à l'évolution de la gestion.

cdH : La gestion de ces cimetières est un exemple à suivre. Dans le cadre de politique de développement de la Nature et de suppression des produits phytosanitaires, ces cimetières sont donnés en exemple.

♦ **Vallon du cimetière du Verrewinkel.** *Le versant du vallon du Gaesbeek appartenant au cimetière, doit être inscrit en Zone spéciale de conservation Natura 2000.*

Ecolo-Groen Cette réflexion, telle qu'inscrite dans le Plan Nature, doit impérativement, et au plus vite, être mise en œuvre.

Le CDH s'engage à ce que la commune demande à la Région et à Bruxelles environnement en particulier, dans le cadre de la préparation des plans de gestion Natura 2000, d'inclure le deuxième versant. Ce qui permettrait de donner une plus grande cohérence de gestion sur l'ensemble du vallon.

♦ **Préservation des potagers qui disparaissent à la suite de lotissements.** *Les mesures du PNU se limitent à l'encouragement ou au soutien. La Commune pourrait aussi prendre des mesures incitant à la transformation de pelouses (publiques ou privées) en potagers en octroyant une prime à la conversion, en l'intégrant dans un règlement d'urbanisme.*

Ecolo-Groen déplore la disparition de potagers à Uccle, qui permettent un lien social, un contact avec la terre et une production raisonnée en circuit court. Ces activités présentent un intérêt pédagogique pour les écoles, notamment. L'initiative des Incroyables Comestibles doit être pleinement soutenue et encouragée. La commune doit faire, en début de mandature, un inventaire des terrains existants à Uccle, propices à l'installation de potagers et composts collectifs et viser des lieux encore inexploités comme les toits, etc.

Le CDH propose d'appliquer une règle de stanstill sur le maintien des superficies potagères. Et lorsque celles-ci se trouvent en zone constructible et viennent à disparaître par l'activation d'un projet immobilier, de mettre tout en œuvre pour en créer une équivalente au plus près de la zone concernée, sur la base

d'une logique de compensation.

Michel Destombes (MD) : Ici, ainsi que vous le proposez, je suis favorable à accentuer le régime actuel et à instaurer un système plus incitatif via l'octroi de primes.

♦ **Préservation des talus, des sentiers et des derniers bocages.** *Les abords des anciens sentiers, particulièrement des anciens chemins creux doivent être préservés de toute construction d'espaces de parking ou de garage pour qu'ils conservent un rôle de « coulée verte ».*

Ecolo-Groen est totalement d'accord avec ce point. Nous soutiendrons toute décision préservant la biodiversité.

cdH : Dans le cadre de la préservation des éléments du paysage important pour la préservation de la Nature, la Ministre a demandé à Bruxelles Environnement de travailler sur un arrêté d'exécution de l'article 66 de l'Ordonnance Nature qui doit préciser la notion de « biotope urbain » et de lui donner un statut de protection ad hoc. Le travail est en cours. Au niveau communal, dans le respect du droit de la propriété privée, et des différentes fonctions que doivent remplir les couloirs de communication, la CDH soutiendra les initiatives favorisant la gestion écologique de ces couloirs.

Michel Destombes (MD) : Sous réserve d'arbitrages à effectuer, un tel objectif rencontre mon adhésion.

♦ **Mesure à l'encontre des plantes invasives.** *Le PNU a intégré cette nécessité. Une information auprès des habitants nous semble importante. Les cahiers de charges des projets d'aménagement devraient comporter la liste des plantes invasives afin qu'elles ne soient pas proposées dans le cadre d'aménagements futurs.*

Pour Ecolo-Groen, il faut : Réaliser un inventaire de la situation

♦ **Information régulière du public des résultats et des actions entreprises ou des projets en cours.**

Un chargé de communication communal, en contact avec les habitants et les différents services serait le bienvenu afin d'éviter que les réseaux sociaux ne s'enflamment

Tout à fait. Ecolo-Groen souhaite informer davantage les citoyen-ne-s, tout comme les associations de défense de la nature, en les rendant acteur-trice-s. Le pouvoir communal peut servir de relais informatif pour les citoyen-ne-s souhaitant (mieux) s'investir. A terme, ils et elles doivent être sensibilisé-e-s à l'importance de la préservation de la nature.

Pour le CDH c'est une mesure à soutenir constamment.

Il y a nécessité de développer une bonne communication pour que le public soit parfaitement informé.

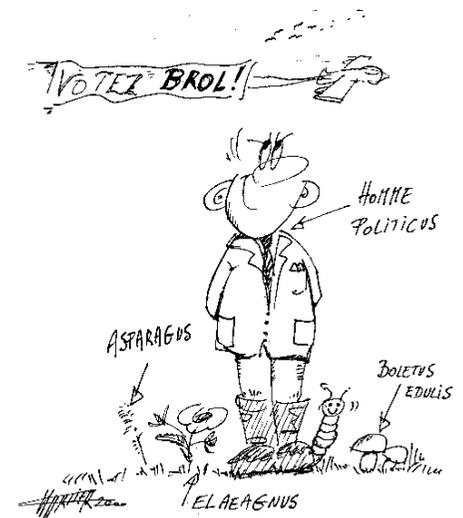
Éducation et Formation à la préservation de la nature

Le respect et la préservation de la Nature n'attendent pas l'âge adulte. Bonnes, ou mauvaises, les habitudes se prennent dès le plus jeune âge et l'école est un endroit privilégié à cet égard.

♦ **Éveil de la jeunesse via les écoles et lycées : Promotion de l'ErE, Éducation relative à l'Environnement** *La Commune pourrait subventionner des activités avec des guides formés et compétents (voir action n° 89 de l'Agenda 21).*

Pour Ecolo-Groen, la sensibilisation peut évidemment faire partie du cursus scolaire. Par exemple, la commune pourrait initier un prix ou un concours annuel à destination des écoles à Uccle, tout réseau confondu.

cdH : En 2019, en tant que Ministre de l'environnement, j'ai décidé que l'année thématique serait l'éducation à l'environnement. A



cette fin je lancerai des appels à projet à destination des Communes et j'entends que Uccle soit particulièrement répondante.

Michel Destombes (MR) : Sont ici visées des composantes essentielles de notre société d'aujourd'hui et de demain: participation dès le plus jeune âge à une vision mondiale et citoyenne, et ce, à partir de notre ressort communal.

♦ **Formation des acteurs impliqués dans la préservation de la nature** *Les faits témoignent d'un manque de formation des acteurs communaux à une approche naturaliste, la seule favorable à la biodiversité. Une formation continue est hautement souhaitable dans ce domaine.*

Ecolo-Groen La formation continue du personnel impliqué se doit d'être vivement encouragée.

cdH : Bruxelles Environnement vient de commencer un cycle d'information à la biodiversité pour tous les acteurs concernés. Nous souhaitons vivement que tout le personnel communal suive ces formations de recyclage.

Information et participation du public *L'information est la base de la prise de conscience de la population et doit être développée de différentes manières. Les quelques articles du Wolvendael sont plus de type paysagiste que naturaliste.*

une des actions porte sur le développement d'une telle mesure à l'échelon régional. Uccle doit s'inscrire dans cette dynamique.

♦ **Protection et soutien à la conservation et à la gestion des zones vertes du PRAS/PRD.** *Face au vide législatif actuel, établir un règlement communal pour leur gestion effective (prévoyant aussi tant des incitants et des mesures d'encouragement, d'accompagnement que des sanctions).*

Ecolo-Groen Ceci dépasse le pouvoir communal. Mais nous sommes d'accord. La commune peut être à l'initiative de découvertes et sensibilisation des zones vertes pour les riverain-e-s afin qu'ils et elles participent à la défense de celles-ci. Il est important que les habitant-e-s puissent être partie prenante.

Pour le CDH la remise en état est la première et la principale réparation. En cas d'impossibilité les amendes perçus devraient être affectées à la zone affectées et au financement de mesure de restaurations compensatoires.

♦ **Suivi des réalisations et sanctions.** *Pour les actes défigurant la nature, le non-respect des plans.*

Ecolo-Groen La commune et les services communaux ont un rôle d'analyse et de suivi des dossiers. Les avis préalables aux travaux doivent être rigoureusement planifiés et remis à temps de sorte à éviter les sagas de ces derniers mois.

Lors de replantations, la commune peut demander que celles-ci soient composées prioritairement d'essences feuillues indigènes.

cdH : La police locale a toute la compétence judiciaire pour pouvoir intervenir dans le cadre de ces infractions. Je propose ainsi de créer, au sein de notre police locale, une cellule spécialisée dans les matières environnementales. Cette équipe serait formée par le service de l'Inspectorat de Bruxelles Environnement qui est le service régional de la police de l'Environnement, à qui j'ai personnelle-

ment fait appel pour constater certaines infractions, notamment sur notre commune.

Agenda 21 – PNU - Action et développement

♦ **Enrichir le plan nature communal de nouveaux objectifs.**

En étant volontariste et en ajoutant des objectifs repris dans ce mémorandum à ce remarquable outil de développement communal qui doit encore se développer par des actions concrètes.

Ce point est une des priorités d'Ecolo-Groen.

Le CDH partage ce point de vue. Un plan ne doit pas être figé et, en cours de parcours, des mesures supplémentaires doivent l'incrémenter.

Dans tout le débat actuel sur la compétition entre abeille sauvage / abeille mellifère (= abeille domestique), je crois nécessaire d'objectiver si il y a ou non une situation de concurrence. Cela passe par la réalisation d'un inventaire des abeilles sauvages présentes sur notre territoire. Ce que en tant que Ministre, j'ai demandé à l'ULB. Le deuxième point important est de pouvoir objectiver le nombre de ruches qui sont présentes sur le territoire. Bruxelles Environnement prépare actuellement une méthodologie en ce sens qui sera discutée avec les Associations d'apiculteurs. Il faudra ensuite évaluer la richesse en nourriture disponible pour les abeilles. Cela nécessite des inventaires floristiques poussés. Ces différentes informations nous permettront de répondre à la question initiale : y-a-t-il oui ou non un niveau de concurrence entre les abeilles sauvages et les abeilles mellifères au point de mettre en danger les populations d'abeilles sauvages. Une des solutions sera de planter en collaboration avec l'échelon communal, préférentiellement des plantes mellifères pour augmenter le potentiel de nourriture disponible pour ces espèces.

Michel Destombes (MR) : Oui, ambitions à concrétiser pleinement et à enrichir (dont certainement, "un plan d'actions en faveur des butineurs indigènes sauvages").

quant aux invasives afin d'en avoir une vision globale ;

Prendre des mesures pour les éradiquer (avec l'échevinat et ses services comme cheville ouvrière) ;

En associant et informant les habitant-e-s, usager-ère-s et les associations compétentes.

cdH : La lutte contre les espèces invasives doit être un dossier prioritaire. En ce sens, la Région travaille sur un projet d'Ordonnance de transposition de la directive européenne sur le sujet. Cette Ordonnance précisera la liste des espèces considérées comme invasives et contre lesquels des mesures doivent être prises pour lutter contre leur développement ou pour les éradiquer de notre environnement.

BE a déjà réalisé un inventaire ainsi qu'une carte qui localise la présence de ces espèces sur le territoire régional. Des plans de lutte devront ensuite être approuvés et mis en œuvre. Uccle s'inscrira dans cette dynamique.

Michel Destombes (MR) : Oui à une politique systématique d'information et de sensibilisation.

♦ **Service vert.** *L'équipe doit s'enrichir d'une personne ayant une approche naturaliste et des compétences botaniques et dendrologiques afin d'apprécier au mieux les demandes d'abattage.*

Ecolo-Groen Sans vouloir ici remettre en question la qualité du personnel communal, Ecolo-Groen est d'avis que l'administration uccloise gagnerait à s'attacher l'expertise d'une personne ayant des compétences dendrologiques. Cette personne donnerait un avis quant au choix des espèces, à la qualité et au moment des tailles.

Actuellement, Ecolo-Groen juge les tailles et les abattages trop souvent abusifs et inadéquats. La commune doit poser des

balises plus strictes lors de la délivrance des permis (qu'elle prenne la décision ou qu'elle remette un avis), assurer un contrôle plus systématique du suivi des permis d'urbanisme ou lors d'abattages illégaux, quitte à opter pour des mesures plus répressives.

cdH : Le maître mot doit être la sécurité. Néanmoins, pour éviter les abattages prématurés, il sera fait appel à un bureau extérieur pour expertiser les arbres dits dangereux. Ceci doit permettre d'évaluer la réelle dangerosité de l'arbre et les mesures de sécurisations qui s'impose (élagage, sécurisation d'un périmètre autour de l'arbre ...).

Michel Destombes (MR) : Une professionnalisation constante de nos services communaux me tient à cœur, et certainement en cette matière spécifique et cruciale.

♦ **Pesticides et lieux publics** *Interdiction + contrôle et sanctions en cas de non-respect (en particulier sur les potagers).*

Ecolo-Groen Ce point rencontre notre approche. De plus en plus de plantes achetées en jardinerie sont polluées et ce en totale ignorance des acheteur-euse-s. La commune peut soit acheter des plantes issues de production biologique soit les autoproduire.

cdH : Interdiction cette législature du glyphosate et des néonicotinoïdes.

Pour le CDH Uccle doit s'inscrire, à partir du le 1er janvier 2019, s'interdire d'utiliser des pesticides dans les lieux publics. En ce qui concerne les terrains de sports, un plan de gestion plus écologique des terrains de sports sera mis en place.

Michel Destombes (MR) : Cette proposition pourrait fort bien se retrouver dans une conception nouvelle/plus large de la lutte contre les incivilités; "écologiques" ici. Par contre, la difficulté réside sans doute dans le contrôle effectif et les moyens en personnel à dégager à cette fin.

◆ **Pesticides véhiculés par les décorations florales** *étiquetage strict de toutes les plantes vendues avec information sur leurs tuteurs en pesticides qui sont des tueurs de butineurs et polluent les composts.*

Ecolo-Groen est tout à fait d'accord.

Pour le CDH cette information pour conscientiser les citoyens est essentielle. Au niveau de l'étiquetage, des contacts doivent être pris avec le niveau de pouvoir compétant (fédéral) pour demander que cette information figure sur l'étiquette.

◆ **Gestion différenciée des espaces publics et maintien des espèces indigènes et sauvages.** *Taille douce, espèces indigènes, développement de la flore spontanée, formation nécessaire des acteurs publics (voir point éducation et formation).*

Ecolo-Groen Depuis quelques années, nous pouvons constater des avancées dans ce domaine. Il est indispensable de les poursuivre, non seulement quant à la réflexion mais aussi quant à la mise en application afin de participer à la sauvegarde de la faune et flore sauvage locale.

Pour le CDH, c'est ce type de gestion qui est privilégiée tout en réalisant une tonte régulière d'une bande de +/- 1m de large le long des chemins pour maintenir une bonne présentation des parcs et jardins.

Michel Destombes (MR) : L'enjeu étant notamment ici d'offrir un terrain propice pour la vie et le développement d'invertébrés et d'oiseaux: oui, assurément!

◆ **Gestion des arbres d'alignement en voirie et abattages privés.** *La "Charte des arbres" proposée par le PNU qui doit être mise en place devrait intégrer les principes de la taille douce qui évite de les mutiler et de les affaiblir.*

Ecolo-Groen reconnaît la pertinence de cette

approche. La « Charte des arbres » doit effectivement être mise en place, l'information vers le public doit se faire... De plus, des arbres fruitiers locaux devraient être plantés en alignement en voirie.

cdH : C'est la taille douce qui doit être privilégiée à l'instar de ce que nous appliquons au niveau Régional. Elle est plus respectueuse des arbres. Néanmoins, les arbres qui ont subi une taille en chicots doivent continuer à être entretenus de la sorte.

Gestion de l'eau et Secteur de l'eau.

◆ **Mesures préventives aux inondations et maillage bleu.** *Création et/ou aménagement de zones vertes inondables. Réalisation de réseaux séparatifs (eaux claires/eaux grises) chaque fois que c'est possible ou lorsque la gestion sur la parcelle est impossible.*

Ecolo-Groen Il faut maintenir autant que possible les zones vertes inondables. Et en créer de nouvelles. Des mesures comme les toitures vertes, les citernes qui sont préventives doivent être encouragées.

Nous souscrivons à l'idée d'un moratoire relatif à la réalisation urbanistique dans les lieux particulièrement sensibles aux inondations et dans le respect des législations existantes. Nous considérons que les futurs projets d'urbanisation au sein de la commune doivent être considérés au regard d'une approche globale tenant compte de la biodiversité, de la mobilité et de la gestion de l'eau. Ces trois paramètres doivent être prioritairement considérés lors de l'introduction d'un projet en vue d'une future réalisation ou d'un réaménagement urbanistique.

Pour le CDH, la dynamique doit être à la fois individuelle et publique. La récupération des eaux de pluies sur les propriétés privées et la valorisation des ruisseaux urbains doivent être promues.

◆ **Maillage bleu**

Ecolo-Groen est d'accord.

Le CDH se rallie à ce point de vue.

◆ **Secteur de l'eau.**

Ecolo-Groen Cela nous semble évident.

cdH : Ce point de vue est partagé.

Urbanisme et gestion du territoire

La protection de la nature et la préservation de la biodiversité doit être le fil rouge de tout projet urbanistique de la part des Commissions de concertation. Pour ce faire les membres de la commission ont besoin de rapports d'incidences et d'évaluation appropriée Natura 2000 complets et scientifiquement élaborés pour donner leur avis. Les rapports sommaires ou superficiels ne peuvent être acceptés pour déclarer un dossier complet.

Ecolo-Groen Nous sommes en accord. L'ensemble du Collège des bourgmestres et échevins devrait pouvoir, avant la réunion des commissions de concertation, analyser les demandes et futurs projets urbanistiques afin de remettre un avis critique à leur propos. Cet avis doit notamment tenir compte d'éventuelles incidences pour la biodiversité.

De plus, un cadastre des puits de chaleur devrait être réalisé. Ensuite, des mesures pour enrayer ou diminuer leur impact pourront être mises en place.

cdH : Un nouvel indicateur développé par la Région - le Coefficient de biotope par surface - doit permettre d'évaluer la part de surface végétalisée ou favorable à l'écosystème par rapport à la surface totale d'une parcelle considérée par un projet de construction (neuve ou rénovation). Cet indicateur donne, pour une propriété donnée, sa 'valeur de Nature' ainsi que les variables sur lesquelles on peut agir pour augmenter cette valeur de Nature. Les

résultats de cette étude ont été présentés ce lundi 11/06. L'objectif, in fine, est de rendre obligatoire pour tout projet urbanistique par son intégration dans le RRU. Pour le CDH, Uccle doit adopter cette mesure.

◆ **Préservation des intérieurs d'îlots et des zones humides.** *Ils sont essentiels pour le maillage écologique. Ne plus autoriser de dérogations et exiger la remise en état en cas d'infraction.*

Pour Ecolo-Groen, l'urbanisation des intérieurs d'îlot doit cesser. Il convient de préserver ces lieux de respiration dans la ville, conformément aux dispositions réglementaires en ce sens et à une motion adoptée à l'unanimité du Conseil communal voici quelques années. Ils doivent également être valorisés. Le Plan Nature devrait constituer un précieux outil en la matière.

cdH : La préservation des intérieurs d'îlots est une préoccupation majeure du CDH pour préserver le vert sur Bruxelles. En ce sens, dans le cadre de l'appel à projet Nature 2017, un projet a été financé sur une commune et portant sur le développement d'une méthodologie basée sur un processus participatif qui réunit l'ensemble des propriétaires dans le but pour préserver les intérieurs d'îlots. Cette méthodologie pourra être reproduite à Uccle .

◆ **Mesure urbanistique favorable à l'avifaune.** *Le RCU devrait imposer aux nouvelles constructions d'inclure des espaces (cavités, nichoirs ...) accueillant pour l'avifaune et de réaliser les aménagements des cours et jardins dans un esprit naturaliste, d'accueil de la biodiversité, excluant les rangées de conifères et les espèces exotiques ou invasives, sans intérêts pour la biodiversité, voire nocives.*

Ecolo-Groen Par l'octroi de prime, la commune peut inciter le public à un urbanisme favorable à l'avifaune. Elle peut également montrer l'exemple.

cdH : Dans le cadre du plan Nature régional,